



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2024-06

Date d'envoi : 24-09-2024

Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité

Sujet : BSN no 22/2024

Nous aimerions vous informer que *Sûreté et sécurité maritime | Transports Canada* a publié un [Bulletin de la sécurité des navires – Documents d'orientation à l'intention des Capitaines de navires chargeant du grain, des concentrés en vrac ou du bois en pontée](#). Ce bulletin annonce la publication des orientations à l'intention des capitaines de navires chargeant du grain, des concentrés en vrac ou des cargaisons de bois en pontée. Ces 3 publications aideront les capitaines à se préparer aux inspections conformément au [Règlement sur les cargaisons, la fumigation et l'outillage de chargement](#).

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres du CGQ, ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ – dans la section [Veille réglementaire](#).